

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.148

Désignation des représentants de GrandAngoulême à l'association pour le développement de la bande-dessinée à Angoulême (ADBDA)

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260612-2026_06_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.148**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE-DESSINEE A ANGOULEME (ADBDA)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Créée en 2017 sous l'impulsion du Ministère de la culture et de la communication, l'association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême œuvre pour le développement et la promotion de la bande dessinée, plus particulièrement à Angoulême, mais aussi sur le territoire communautaire, départemental, régional et international. Elle permet d'assurer une meilleure coordination et une meilleure implication des partenaires dans les orientations importantes du festival international de la bande dessinée et dans l'utilisation des moyens financiers qui lui sont alloués.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- Développer et promouvoir la bande dessinée, plus particulièrement, à Angoulême, mais aussi sur le territoire communautaire, départemental, régional et international,
- Fédérer des partenaires publics et les professionnels du secteur afin notamment de définir, de façon partagée et coordonnée les orientations stratégiques et les moyens de leur mise en œuvre notamment dans le cadre de conventions d'objectifs,
- Valoriser la création d'hier et d'aujourd'hui dans toutes ses composantes et de développer des actions de médiation, de sensibilisation et d'animation en direction de tout public,
- Accompagner toute manifestation concourant à cet objet, dont le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême. A cet effet, dans un souci de cohérence de l'action publique et de concertation avec les organisations professionnelles du secteur, elle élabore une convention commune d'objectifs et de moyens, soumise à l'approbation des collectivités publiques, qui encadre les relations de ces dernières avec la ou les structures qui assurent l'organisation, la programmation et/ou la gestion de la dite manifestation. Elle est également chargée par les collectivités publiques du suivi de la mise en œuvre de cette convention. Elle exerce ses missions dans le respect de l'indépendance artistique de la manifestation et du droit des marques y afférent.

L'Association est admise à effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser la réalisation.

Elle rend compte, également, aux partenaires publics et privés de l'utilisation des concours qu'elle reçoit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260612-2026_06_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026

En tant que collectivité adhérente à l'association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême, GrandAngoulême dispose de représentants (un titulaire et un suppléant) au sein de celle-ci, qu'il convient de désigner.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Xavier BONNEFONT en tant que représentant titulaire de GrandAngoulême à l'association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême, et Monsieur Gérard DESAPHY en tant que suppléant.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260612-2026_06_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026